



Sommaire

Convocation à l'Assemblée
du 11 décembre 2013

PV de l'Assemblée
communale du 28 mai 2013
- Annonce assemblée du
printemps 2014

Planification financière

- Planification des investissements 2014-2019
- Budget de fonctionnement Commentaires
- Budget d'Investissements
- Investissements 2014
 - Réfection partielle AF
 - Mise en séparatif Quartier Malamoillie
 - Transformation stand de tir

Informations communales et cantonales

- Projet de rénovation de la HAP
- Tracteur communal
- Sondage – Poste d'Avry
- Hivernage des bateaux
- Actes de vandalisme
- Fermeture bureau communal
- Marché de Noël
- Sapins de Noël
- Recyclage du vieux papier et plastiques
- Installation d'un poêle
- Inauguration nouvelles tenues de pompiers
- Eau – Résultats d'analyses
- Economies d'électricité
- Gestion des objets trouvés
- Revue Génération Plus

Associations et sociétés locales

- Martelscope à Avry-dt-Pont
- Fondation Afag
- Programme RailFair
- La Poche à Livres
- Ski de fond dans le Gibloux
- FC Gumefens & Sorens

Memento

Le Billet du Syndic

2 **Chers Citoyens, Chères Citoyennes,**

3 A l'approche de l'automne, les
4 Communes se soucient de préparer leur
5 budget pour l'année à venir. Or, cette
6 année, le programme d'économies
7 proposé par le Conseil d'Etat et adopté
8 par le Grand Conseil occasionne, bien
9 malgré nous, un déséquilibre accru du
10 budget 2014, comme vous pourrez le
11 constater en annexe. Par ailleurs,
12 l'instauration d'un Service de curatelles,
13 rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier
14 2014, implique également une
15 augmentation des charges de plus de
16 Fr. 50'000.-. Outre les coûts de la
17 structure, la rémunération possible des
18 dossiers a été nouvellement plafonnée
19 par une ordonnance du Conseil d'Etat.
20 Comme le plafond se situe en-dessous de
21 la pratique de la Justice de paix de la
22 Gruyère et des coûts réels d'un dossier,
23 un surcoût de charges intervient pour les
24 Communes. Un autre surcoût communal
25 découlant du programme d'économies de
26 l'Etat interviendra également pour le
27 subventionnement des primes-maladie.
28 En effet, dès l'année prochaine, le Canton
29 n'assumera plus l'intégralité de ces
30 subventions.

31 Quant aux travaux d'agrandissement et
32 de rénovation de notre halle polyvalente
(HAP), ils devraient débuter à compter du
mois de février-mars 2014, suivant les
conditions météorologiques. Un début des
travaux durant ce mois de novembre
n'aurait pas permis de terminer une
première phase avant la période des fêtes
de fin d'année et impliquait des risques
liés au gel. Par ailleurs, afin de pouvoir
choisir les différentes entreprises allant
œuvrer au projet de construction, la
Commune, de par sa position d'entité
publique, a été contrainte de se soumettre
aux marchés publics. Or, cette
réglementation très exigeante et sévère
nécessite la mise en concurrence
d'entreprises en définissant des critères
de sélection.

Ainsi, le critère du prix n'est pas et ne
peut pas être décisif à lui seul pour choisir
l'une ou l'autre entreprise. A notre grand
regret, les exigences des marchés publics
nous ont contraints d'écarter certaines
entreprises locales, compte tenu des
exigences de concurrence posées par la
législation sur les marchés publics. Il me
paraissait important de préciser cet état
de fait afin de vous informer du
mécanisme obligatoire de sélection des
entreprises.

La durée des travaux de réfection et de
rénovation devrait se prolonger à tout le
moins jusqu'au printemps 2015.

Nous réitérons dès lors nos
remerciements pour votre compréhension
quant à l'entrave que ces travaux vont
engendrer au centre du Village d'Avry.



Enfin, je ne souhaiterais pas terminer ce
petit billet sans vous exprimer tous mes
meilleurs vœux pour les fêtes de fin
d'année et me réjouis de vous rencontrer
à notre prochaine assemblée communale.

Christophe Tornare

Syndic

Tractanda



**CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 11 DECEMBRE 2013**

COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyens et citoyennes de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en assemblée communale ordinaire

le mercredi 11 décembre 2013, à 20h00

à la Halle Polyvalente – Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 28 mai 2013
2. Budget de fonctionnement 2014 et rapport de la Commission financière
3. Budget d'investissements 2014 et rapports de la Commission financière
 - Réfection de routes agricoles sur 2 ans
(Subvention des Améliorations Foncières de l'ordre de 50%) Fr. 800'000.-
 - Mise en séparatif du quartier de Malamoillie à Gumefens
Phase I, réalisation Fr. 450'000.-
 - Transformation du stand de tir Fr. 50'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2014
5. Informations du Conseil communal
6. Divers.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 28 mai 2013



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du mardi 28 mai 2013

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Murielle Gilly
Scrutateurs : Mme Erica Savary (partie de droite)
M. René Bifrare (partie de gauche et table du Conseil)
Participation: Total 42 personnes : (dont 1 personne sans droit de vote)
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 8 personnes

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012
(ne seront pas lus car publiés dans le bulletin communal et sur le site Internet communal <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/>)
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2012
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Votation d'un nouveau crédit pour l'achat d'un véhicule édilitaire
 - rapport de la Commission financière
4. Votation d'un nouveau crédit pour l'isolation du bâtiment communal « La Cornache »
 - rapport de la Commission financière
5. Adoption des statuts d'une association intercommunale sur la régionalisation des sports
 - rapport de la Commission financière
6. Vente de terrains
 - vente de terrain à Mme Staehlin Pugh et M. Pugh
 - vente de terrain à Mme et M. Reynaud
 - vente de terrain à M. Allemann
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

M. le Président ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 19 du 10 mai 2013, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage, le bulletin communal faisant foi.

Les 8 personnes excusées sont citées. Mme Erica Savary et M. René Bifrare sont nommés scrutateurs.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque ***il est approuvé tel quel.***

Procès-verbal – Assemblée du 28 mai 2013

Point 1 – Approbation des procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012

Les procès-verbaux ne sont pas lus car ils ont été publiés dans le bulletin communal et sur le site Internet de la Commune.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent en bloc les 2 procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012 de voter par main levée.

Les procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Point 2 – Comptes de fonctionnement et d'investissements 2012

Les comptes de fonctionnement 2012 sont lus par M. Michel Grivel, les chiffres affichés à l'écran.

L'année 2012 se solde par un bénéfice de **Fr. 234'373.-**, avant amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 231'227.-**. Le total des charges 2012 est de **Fr. 7'314'121.-** (yc imputations internes d'env. Fr. 900'000.-), soit un total de charges de **Fr. 6'414'000.-**, équivalent à **Fr. 3'950.-** par habitant, pour un total des revenus de **Fr. 7'317'267.-**.

Basée sur les chiffres de 2011, le Service des communes confirme une capacité totale d'investissement de Fr. 8'300'000.-. La marge nette d'autofinancement (MNA) autorisée est de Fr. 345'000.- de moyenne pour 5 ans. Le compte de fonctionnement 2012 se solde par un bénéfice net de **Fr. 3'146.25**.

Comme il n'y a pas de question, M. Grivel poursuit avec la lecture des comptes d'investissements 2012 qui se soldent par un total de charges de **Fr. 433'782.-**, et un total de revenus de **Fr. 132'811.-**, soit un excédent de charges de **Fr. 300'971.-**. La liste des investissements terminés en 2012 est donnée :

- 29 – Administration scolaire – Achat de véhicule
Budget de Fr. 69'000.- octroyé en 2012 et bouclé **sans solde** (Bus blanc)
- 62 – Routes communales, génie civil – Achat de véhicules et de machines (Lame à neige)
Budget de Fr. 17'000.- octroyé en 2012 et bouclé avec un solde non dépensé de **Fr. 3'829.90**
- 80 – Agriculture – Participation nouvelle laiterie
Budget de Fr. 205'000.- octroyé en 2011 et bouclé **sans solde**.

M. Grivel donne lecture du bilan 2012. Il n'y a pas de question.

M. Pierre Broye (Président de la Commission financière) rappelle que les comptes ont été révisés par l'organe de révision qui leur a remis son rapport accompagné du formulaire officiel imposé par le Service des communes. Les comptes ont été analysés avec le Conseil communal qui a répondu à toutes les questions posées, en séance. Le bénéfice est de **Fr. 3'146.25** après comptabilisation de plus de Fr. 230'000.- d'amortissements supplémentaires. Les groupes de comptes devant s'équilibrer ou présenter un degré de couverture minimal (approvisionnement en eau, protection des eaux et ordures ménagères) le sont. Le bénéfice provient des impôts irréguliers (gains immobiliers, autres), soit Fr. 394'000.- supérieurs au budget. L'impôt sur les personnes physiques est en retrait de Fr. 270'000.-, phénomène inquiétant qui incite à la prudence à long terme pour préserver l'équilibre des finances communales. La Commission financière conclut que ces comptes sont malgré tout bons.

L'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et recommande, tout comme la Commission financière, d'approuver les comptes annuels clôturant avec un excédent de produit de Fr. 3'146.25.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 à voter par main levée.

Procès-verbal – Assemblée du 28 mai 2013

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 sont acceptés à l'unanimité.

Point 3 – Votation d'un nouveau crédit pour l'achat d'un véhicule édilitaire (Fr. 90'000.-)

M. Félix Morard présente l'objet et indique qu'il s'agit d'un véhicule édilitaire destiné à remplacer le Ladog qui présente des problèmes mécaniques, vu sa vétusté. Le choix s'est porté sur un modèle « tracteur communal », tel que ceux achetés par les communes voisines. Les tâches estivales et hivernales sont énumérées.

Le prix comprend : le tracteur complet, une lame à neige de 180 cm de large, un épandeur électronique, une balayeuse frontale et des chaînes à neige.

Cet objet ne suscitant pas de question, la Commission financière relève que cet investissement figurait déjà dans le plan financier établi au moment du budget 2013. Cet investissement prévu en 2014 (Fr. 100'000.-) est avancé d'une année et proposé à Fr. 90'000.-. Il s'agit d'un investissement nécessaire, raison pour laquelle la Commission financière émet un préavis positif.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire pour Fr. 90'000.- à voter par main levée.

Le crédit de Fr. 90'000.- pour l'achat d'un véhicule édilitaire est accepté à l'unanimité.

Point 4 – Votation d'un nouveau crédit pour l'isolation du bâtiment communal « La Cornache » (Fr. 250'000.-) – Investissement supplémentaire faisant l'objet d'un emprunt

M. Marcel Schmutz précise que l'isolation n'a pas été faite lors de la rénovation du bâtiment en 2000 et que son état s'est dégradé, les conduites ayant gelé l'hiver passé, même à l'intérieur du bâtiment, raison pour laquelle le Groupe E a été mandaté pour procéder à une thermographie (présentée à l'écran). Les deux appartements refaits présentent des moisissures intérieures après 2 ans. Le Conseil communal recommande par conséquent de voter un crédit de Fr. 250'000.- pour rénover l'enveloppe du bâtiment.

M. le Président ajoute qu'il est nécessaire de refaire l'enveloppe complète du bâtiment pour maintenir la fonctionnalité et la valeur du bien. Il présente l'investissement de Fr. 250'000.- aux taux d'intérêts bancaires actuels, pour un amortissement annuel de 5%. Le coût annuel supplémentaire du bâtiment (compte de fonctionnement) serait d'env. Fr. 15'000.-, alors que le bénéfice annuel actuel est de Fr. 30'000.-.

M. René Bifrare demande de préciser la matière qui sera utilisée pour réaliser l'isolation et s'il s'agit uniquement des façades ou également de la toiture. M. le Président répond qu'il s'agit d'un revêtement standard en polystyrène avec crépi, isolation de 100-120 mm, en fonction des fenêtres. M. Schmutz ajoute qu'il s'agit des façades, avec nécessité de démonter les cuivres pour passer l'isolation et enlever les ponts de froid, ceci ayant un coût.

M. Bernard Morard demande si le coût de Fr. 250'000.- se base sur une offre ou une estimation. M. Schmutz répond qu'il s'agit d'une offre d'env. 170'000.-, les échafaudages, etc., étant en sus.

La Commission financière donne un préavis positif, indiquant qu'il s'agit d'un investissement nécessaire qui n'était pas prévu dans le plan financier, avec un bâtiment qui génère du rendement.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent cet investissement de Fr. 250'000.- avec le financement tel que proposé, à savoir par emprunt bancaire, de voter par main levée.

Procès-verbal – Assemblée du 28 mai 2013

Le nouveau crédit pour l'isolation du bâtiment communal « La Cornache » est approuvé à l'unanimité.

Point 5 – Adoption des statuts d'une association intercommunale sur la régionalisation des sports

M. le Président indique qu'il s'agit de l'adhésion à une nouvelle association intercommunale gruérienne sur la régionalisation des sports.

Il rappelle la présentation des clés de répartition faite en octobre 2012, avec 3 associations qui regroupent toutes les communes gruériennes, l'ARG (Association régionale la Gruyère), le RSSG (Réseau social et santé la Gruyère) et le CO (Cycle d'orientation). Il propose ce soir d'adhérer à une 4^{ème} association, sensée régionaliser les coûts des infrastructures sportives (piscines de Bulle, Charmey, Broc et la patinoire de Bulle).

Il est constaté que malgré le fait que 43% des membres des associations sportives ne sont pas bullois, c'est toutefois la ville de Bulle qui supporte les coûts de ses infrastructures. L'idée et le souhait seraient le maintien des infrastructures existantes, lourdes charges pour les 3 communes-sièges (Bulle/Broc/Charmey).

Pour la création de l'association, il est nécessaire que l'ensemble des communes gruériennes acceptent les statuts, le but étant de répartir les charges sur toutes les communes. Le comité a élaboré les Statuts de l'association, le Règlement de comptabilisation, ainsi qu'un tableau de charges par commune. Les 3 communes-sièges supporteraient 50% des déficits, les autres 50% seraient répartis entre les communes adhérant à l'association, y compris la commune-siège concernée qui paierait donc 2 fois.

Le tableau récapitulatif des coûts par commune, calculé sur l'année 2011, est présenté. Les mêmes coefficients (clé de répartition) que ceux des 3 associations existantes seraient appliqués. Les coûts à charge de la commune seraient : piscine de Bulle, Fr. 3'445.15, patinoire de Bulle, Fr. 7'221.85, piscine de Charmey, Fr. 4'570.25, piscine de Broc, Fr. 1'220.70, soit un total basé sur les chiffres 2011 de Fr. 17'138.95 (Fr. 10.51/habitant). Le Président rappelle que les nouvelles clés de répartition adoptées en octobre 2012 présentaient une réduction de charges de Fr. 19'311.-, soit au final, une économie d'environ Fr. 2'000.- pour la commune.

Il relève que les statuts ont été mis à disposition et qu'ils ne seront pas lus, sauf sur demande, ce qui n'est pas le cas. Dans les 50% à charge des communes ne pourront y figurer que des investissements nécessaires au maintien des installations. Tous frais liés à une extension, un agrandissement, des amortissements de nouvelles installations, des changements d'affectation ou autres n'entreraient pas dans le plan financier de l'association. Il ajoute que les accès aux installations ne seraient toutefois pas gratuits, mais qu'un tarif préférentiel pourrait être appliqué aux sociétés ou communes gruériennes. Il tient à souligner également la question de solidarité entre les communes. Le Conseil communal propose d'adhérer à cette association.

Mme Erica Savary souligne la nécessité de participer à cette association car les heures de natation (niveau des écoles primaires, de 1 à 4) sont obligatoires pour les écoliers fribourgeois et romands. Sans piscine en Gruyère, il ne serait plus possible d'être conforme au plan romand.

M. le Président ajoute que le critère de distance (Fribourg au lieu de Bulle) n'a pas été retenu. Espace Gruyère pourrait être appelé à reconsidérer l'usage des lieux en raison des coûts élevés générés par la patinoire. M. André Fragnière fait référence à la patinoire de Bouleyres.

M. le Président répond qu'il s'agit de la patinoire de Bulle et qu'en cas de déplacement, une demande de changement de prise en charge devra être formulée.

La Commission financière relève la clarté des arguments présentés avec une économie de Fr. 2'000.-, elle prévoit favorablement sur l'ensemble.

Procès-verbal – Assemblée du 28 mai 2013

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent d'adhérer et d'approuver les statuts d'une association intercommunale sur la régionalisation des sports en Gruyère à voter par main levée.

L'adhésion et l'adoption des statuts sont approuvées à l'unanimité.

Point 6 – Vente de terrains - Ratification

M. le Président relève que les 3 ventes ont déjà été réalisées (compétence du Conseil communal) et qu'elles sont présentées pour une question de décharge, elles seront votées en bloc, sauf opposition. Après présentation des objets, les personnes concernées par ces ventes (3 personnes) se refusent et sortent de la salle à 20h56.

Pas de question. M. le Président invite l'Assemblée à s'exprimer sur le principe en bloc, puis demande aux personnes qui acceptent de libérer le Conseil communal par rapport à ces 3 ventes de voter par main levée.

Les ventes de terrains sont approuvées en bloc et à l'unanimité.

M. et Mme Reynaud, Mme Tinguely reviennent à 20h58. Les résultats du vote leur sont communiqués.

Point 7 – Information du Conseil communal

Sentier du Lac

M. le Président souligne que la finalisation du sentier du lac annoncée pour ce printemps n'est pas terminée, la Protection Civile ayant été réquisitionnée par la Poya d'Estavannens. Les travaux sont prévus du 30 septembre au 11 octobre. 200 hommes et les machines seront mis à disposition gratuitement, la commune ne paiera que le matériel. De nouveaux fonds ont été récupérés par l'association, ce qui signifie que les investissements votés à l'assemblée des budgets 2011 seront moins conséquents, la différence permettant ainsi l'aménagement de places de parc et l'amélioration des aménagements existants. Il ajoute que l'ASLG sera présente au comptoir gruérien, le sentier devant faire office de fil conducteur du comptoir.

PAL – Plan d'aménagement local

La 2^{ème} version du PAL a été mise en consultation auprès des services de l'Etat à fin avril, étape obligatoire avant de pouvoir transmettre des informations au public et de mettre le dossier à l'enquête. Une fois la consultation terminée, les citoyens seront invités à une séance d'information. Des oppositions pourront être formulées lors de la mise à l'enquête. Les 130'000 m² de surdimensionnement ont été retirés et réglés par des conventions.

Projet de rénovation et d'agrandissement de la HAP

Le dossier de mise à l'enquête a été adressé au Service des constructions à fin avril. Les plans d'exécution sont en cours d'élaboration. M. le Président ajoute que des informations sont régulièrement chargées sur le site internet. Il invite chaque citoyen à faire part d'éventuelles remarques ou questions au cours de l'élaboration du projet. Il précise que le bâtiment existant présente des contraintes importantes et que des appuis supplémentaires seront aménagés dans les salles pour en maintenir la stabilité. La mise aux normes parasismiques actuelles engendrera des surcoûts, il sera nécessaire de faire des concessions afin de ne pas dépasser l'enveloppe prévue. Selon l'architecte, les travaux devraient débuter à fin septembre, pour se terminer à fin décembre 2014. Il faudra s'attendre à des désagréments et trouver des solutions pour le parking, les écoles, les assemblées communales et autres manifestations.

Procès-verbal – Assemblée du 28 mai 2013

Dossiers de construction – nouveaux formulaires

Des nouveaux formulaires sont exigés depuis le 1^{er} mai. Le processus s'avère compliqué et difficile avec de longues check-list à remplir pour chaque mise à l'enquête, les communes n'ont reçu que peu d'information. Ces changements ont été demandés par l'Etat, sans consultation préalable des communes, pour une période d'essai de 6 mois. La Commune reste à disposition des citoyens pour toute information concernant les formulaires et la façon de procéder. Par contre, pour remplir les formulaires, il incombe aux citoyens de contacter un architecte ou de les remplir par leurs propres moyens.

Inauguration – Véhicule et tenues des sapeurs-pompiers

Il est rappelé que l'inauguration aura lieu à la HAP, le 8 juin dès 9h00, avec partie officielle dès 10h00. Les démonstrations seront suivies par un « verre de l'amitié ».

Pour donner suite à la question posée le 29 novembre 2012 par M. Elie Fragnière concernant le **solde de la participation communale à l' AIS**, M. Jean-Claude Balmer répond que pour la phase I, STEP et collecteurs, comptes de 1991, il reste un solde de Fr. 40'993.35 avec une dernière participation en 2015. Quant à la phase II, digestion et modifications, décomptes de 2008, il reste un solde de Fr. 203'703.15 avec une dernière participation en 2024. Pour la phase III, déshydratation, décompte 2010, il reste un solde de Fr. 47'349.65 et une dernière participation en 2035, soit un total de Fr. 292'046.15 restant en tant que bilan engagé dans le cadre de l' AIS.

En réponse à la question de M. André Fragnière, M. Marcel Schmutz relève que la **mise en route du chauffage à distance à la HAP** a permis une économie de 34.000 litres de mazout en 2 ans d'exploitation.

Point 8 – Divers

A la remarque de Mme Monique Fragnière qui constate la saleté des tapis, M. le Président répond que le problème est dû à un contrôle qui n'a pas pu être réalisé lors du dernier rangement. Ils seront nettoyés.

M. Jean-Jacques Reynaud remercie le Conseil communal pour l'entretien des bâtiments communaux. Il ajoute toutefois qu'un recensement des bâtiments et de leur état serait souhaitable, ayant notamment constaté de la rouille sur les installations métalliques à l'école de Gumefens et que la façade sud-ouest de l'ancienne école (peinture) se dégrade. Si des réfections ne sont pas entreprises rapidement, il craint qu'avec l'effet de l'eau et du gel les réfections « coûtent des fortunes ». Il est aussi d'avis, avec les moyens financiers dont dispose la commune, que les copeaux installés sur les places de jeu d'Avry et Gumefens soient remplacés par des revêtements modernes et plus adéquats, les places mieux aménagées. Ceci permettrait aux enfants de rester propres et de diminuer le travail des concierges. Le Conseil communal en prend note. M. le Président le remercie et ajoute que les copeaux de l'école d'Avry ont été installés à la demande des enseignants, ceux-ci étant plus pratiques et jugés moins dangereux.

M. Paul Dupré demande un complément d'information quant au parcours du Sentier du lac. M. le Président répond que le Sentier du lac a été mis à l'enquête. Son tracé passe derrière la cabane du refuge des pêcheurs et la buvette du foot, puis remonte presque jusqu'à la route cantonale, puis par la route du camping. Concernant le ruisseau, un projet de passerelle existe, mais sera, le cas échéant, sujet à une mise à l'enquête.

M. Frédéric Bossy constate le très mauvais état des bancs publics, notamment ceux installés entre le Vignier et le village. La commune a-t-elle prévu une action pour y remédier ? M. le Président relève que l'ancienne législature a fait un inventaire complet des bancs communaux et qu'un courrier a été adressé à la Société de développement de la Berra qui gère le dossier des bancs. Le Conseil communal les a relancé pour un éventuel subventionnement et suit l'affaire. Un montant a été budgété dans le cadre du Sentier du lac avec aménagement d'aires de pique-nique (bancs et tables).

Mme Trudy Limat demande à qui incombera l'entretien du Sentier du lac. M. le Président répond que le problème doit être réglé et qu'aujourd'hui Fr. 25.-/h. peuvent être refacturés à l'ASLG par une commune participant à son entretien (entretien léger). La décision finale n'a pas encore été prise.

Procès-verbal – Assemblée du 28 mai 2013

Mme Limat relève que cet hiver des arbres sont tombés sur le parcours Avry-Le Bry et qu'un pont réalisé par la PC a été abîmé. M. le Président répond que l'Association prend en charge les gros problèmes de structure et qu'un accord a été passé avec les forestiers du Groupe E pour l'entretien des rives.

M. le Président lève l'assemblée à **21h17** et remercie les personnes présentes. Elle est suivie par un verre de l'amitié.

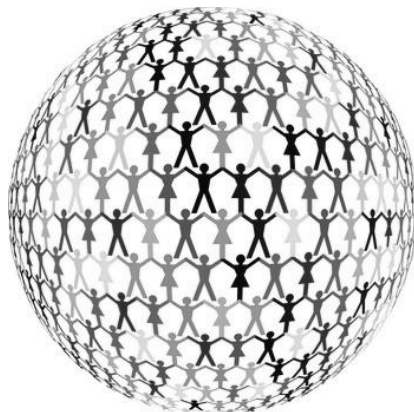
Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 17 juin 2013.

A vos agendas....



La prochaine Assemblée communale ordinaire se tiendra le **jeudi 22 mai 2014**, à 20h00. Le lieu sera confirmé à une date ultérieure.

Pour le bulletin communal du printemps 2014, nous vous remercions par avance de nous faire parvenir vos articles d'ici au 30 mars prochain.



Planification des investissements 2014 - 2019

Planification des investissements entre 2014 - 2019 (Version 05.11.2013)														
LIBELLÉS		CHARGES						PRODUITS						
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Total général		1'315'000.00	680'000.00	850'000.00	800'000.00	200'000.00	200'000.00	450'000.00	190'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	
Bénéfice / perte		-	-	-	-	-	-	865'000.00	490'000.00	840'000.00	190'000.00	190'000.00	190'000.00	
		6'730'000.00												
		7'075'000.00												
N°	Type	LIBELLÉS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019
15	A	Stand de tir (dépollution)		200'000.00						80'000.00				
16	A	Stand de tir (transformation)	50'000.00											
29	A	Rénovation Gumeffens (bât. École)		100'000.00										
29	A	Réfectoimr mur école Le Bry		80'000.00										
62	A	Entretien routes et trottoirs	800'000.00	100'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	400'000.00					
62	A	Routes cantonales, accès lac				600'000.00								
71	A	Séparatif Mliamolle (réal.)	450'000.00		250'000.00									
71	A	Taxes de raccordement							50'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
71	A	Entretien canalisations*collect.		100'000.00						100'000.00				
79	A	Parking public Oguz			200'000.00									
79	A	Etude accès zone "Les Mirrais"			200'000.00									
79	A	Analyse des sites polluées	15'000.00											
79	A	PAL - finalisation		100'000.00										
940a	A	Intérêts	34'600.00	19'600.00	33'600.00	7'600.00	7'600.00	7'600.00						
940b	A	Amortiss. Oblig.	34'600.00	19'600.00	33'600.00	31'600.00	7'600.00	7'600.00						

Budget de fonctionnement 2014

Budget de fonctionnement			Budget 2014		Budget 2013	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	693'886.00	158'150.00	682'836.00	151'577.00
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		115'428.00		114'457.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE		569'024.00	158'150.00	559'103.00	151'577.00
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		9'434.00		9'276.00	
1	ORDRE PUBLIC		226'387.45	102'000.00	128'603.40	29'500.00
12	JUSTICE	C. Tornare	59'000.00		6'000.00	
14	POLICE DU FEU	M. Schmutz	78'900.00	30'000.00	98'459.00	29'500.00
15	MILITAIRE	Y. Maillard	8'500.00		12'500.00	
16	PROTECTION CIVILE	Y. Maillard	79'987.45	72'000.00	11'644.40	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	MC Fragnière	2'186'707.15	117'921.20	2'116'863.25	121'592.95
20	ECOLE ENFANTINE		189'563.15	17'500.00	173'745.15	17'500.00
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'362'336.50	82'421.20	1'322'107.30	86'092.95
22	ECOLEES SPECIALISEES		293'210.50		291'122.80	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		39'799.00		33'254.00	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		301'798.00	18'000.00	296'634.00	18'000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	135'477.80	1'000.00	111'263.80	2'000.00
30	CULTURE		54'319.80		51'838.80	
34	SPORTS	M. Grivel	71'858.00	1'000.00	52'025.00	2'000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		2'000.00		2'000.00	
39	CULTE, EGLISE		7'300.00		5'400.00	
4	SANTE	F. Morard	435'403.60	10'000.00	414'397.55	10'000.00
40	HOPITAUX		65'278.00		82'616.00	
41	HOMES MEDICALISES		297'925.10		265'905.05	
44	SOINS AMBULATOIRES		56'050.50		49'726.50	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		16'000.00	10'000.00	16'000.00	10'000.00
47	CONTRÔLE DES DENREES ALIMENTAIRES		150.00		150.00	
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	826'772.45	5'000.00	773'131.95	11'500.00
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1'500.00		1'500.00
52	CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS					2'000.00
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	MC Fragnière	54'500.00	3'500.00	54'500.00	3'500.00
55	INVALIDITE		383'747.95		378'070.60	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		20'000.00		20'000.00	
57	PERSONNES 3EME AGE		6'500.00		6'000.00	
58	AIDE SOCIALE		362'024.50		314'561.35	4'500.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	508'940.00	23'000.00	522'767.00	45'800.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		448'862.00	20'000.00	441'990.00	20'000.00
65	TRAFIC REGIONAL		60'078.00	3'000.00	80'777.00	25'800.00

Budget de fonctionnement 2014

Budget de fonctionnement				Budget 2014		Budget 2013	
				Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT			747'895.00	655'100.00	726'299.00	640'100.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JC Balmer	171'700.00	171'700.00	165'700.00	165'700.00	
71	PROTECTION DES EAUX	JC Balmer	328'000.00	328'000.00	328'000.00	328'000.00	
72	ORDURES MENAGERES	M. Schmutz	175'424.00	145'400.00	173'085.00	136'400.00	
74	CIMETIERE	M. Schmutz	1'368.00		1'368.00		
75	CORRECTION EAUX,ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	6'000.00		8'000.00		
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	3'000.00		3'000.00		
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	62'403.00	10'000.00	47'146.00	10'000.00	
8	ECONOMIE			251'541.45	153'866.00	253'964.65	161'834.50
80	AGRICULTURE	M. Grivel	2'757.00		400.00		
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	14'564.00	20'500.00	15'305.00	21'000.00	
81	FORETS	M. Schmutz	131'366.00	131'366.00	138'834.50	138'834.50	
83	TOURISME	Y. Maillard	102'854.45	2'000.00	99'425.15	2'000.00	
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	1'233'561.00	5'836'964.75	1'304'440.00	5'722'950.80	
90	IMPOTS		29'000.00	4'150'882.75	32'500.00	4'092'500.00	
930	PEREQUATION FINANCIERE			298'493.00		293'792.00	
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		646'814.00	671'897.00	659'609.00	653'787.00	
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	M. Schmutz	19'704.00	10'000.00	29'622.00	10'000.00	
9420	IMMEUBLES DIVERS AVRY	M. Schmutz	8'800.00	960.00	2'800.00	960.00	
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	M. Schmutz	195'874.00	227'874.00	191'977.00	223'977.00	
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	M. Schmutz	231'831.00	276'920.00	234'188.00	256'920.00	
944	PARCHETS	M. Grivel	8'300.00	42'000.00	8'300.00	42'000.00	
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	65'538.00	95'200.00	65'744.00	86'200.00	
946	HALLE LE BRY	M. Schmutz	4'700.00	750.00	6'700.00	750.00	
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	23'000.00	61'988.00	73'000.00	62'064.80	

Récapitulation du budget de fonctionnement				Budget 2014		Budget 2013	
				Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION		693'886.00	158'150.00	682'836.00	151'577.00	
1	ORDRE PUBLIC		226'387.45	102'000.00	128'603.40	29'500.00	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION		2'186'707.15	117'921.20	2'116'863.25	121'592.95	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS		135'477.80	1'000.00	111'263.80	2'000.00	
4	SANTE		435'403.60	10'000.00	414'397.55	10'000.00	
5	AFFAIRES SOCIALES		826'772.45	5'000.00	773'131.95	11'500.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		508'940.00	23'000.00	522'767.00	45'800.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		747'895.00	655'100.00	726'299.00	640'100.00	
8	ECONOMIE		251'541.45	153'866.00	253'964.65	161'834.50	
9	FINANCES ET IMPOTS		1'233'561.00	5'836'964.75	1'304'440.00	5'722'950.80	
TOTALISATION			7'246'571.90	7'063'001.95	7'034'566.60	6'896'855.25	
Résultat				183'569.95		137'711.35	

Commentaires - Budget de fonctionnement 2014

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2013, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

Le budget 2014 se solde par un déficit de **Fr. 183'569.95 cts.**

Total des charges pour 2014 : Fr. 7'246'000.-, en augmentation de Fr. 212'000.- (*soit plus de 3%*).

Total des revenus pour 2014 : Fr. 7'063'000.-, en augmentation de Fr. 166'000.- (*soit moins de 2.5%*).

Différence entre charges et revenus pour 2014 de Fr. 46'000.-, s'ajoute à cela le déficit du budget 2013 de Fr. 138'000.-, ce qui correspond au déficit du budget 2014.

Aux revenus et aux charges, il est possible de soustraire les imputations internes de Fr. 942'000.-, ce qui donne un total des charges de Fr. 6'304'000.- et des revenus de Fr. 6'121'000.- (*soit environ Fr. 3'700.- de revenu par habitant*).

Les hausses de charge principales sont les suivantes :

- | | | |
|------------------------------|----------------|----------------------------|
| 1. Service des curatelles | + Fr. 53'000.- | (Rive gauche et la Sionge) |
| 2. Enseignement et formation | + Fr. 70'000.- | |
| 3. Santé | + Fr. 21'000.- | |
| 4. Aide sociale la Gruyère | + Fr. 47'000.- | |

Coupe du canton de la rétrocession de l'impôt sur les véhicules de 30%, soit une diminution de revenu de Fr. 35'000.-.

Le déficit pour 2014 est de 3%. La limite autorisée fixée par le canton étant de 5% avant augmentation du taux d'impôts, la marge diminue d'année en année ; c'est pourquoi nous rendons nos contribuables attentifs à une éventuelle hausse d'impôts dans le futur, étant donné les investissements conséquents pour notre Commune, tels que la HAP, les routes, et bien sûr tous les pots communs.

Toutefois le budget 2014 reste prudent sur les impôts irréguliers de Fr. 270'000.- (*estimation de revenus à 50% recommandée par le canton*), ce qui a souvent contribué aux bons résultats des comptes de ces dernières années.

Chapitre 0 : Administration

Augmentation du traitement pour le personnel administratif de Fr. 5'000.- (*selon échelle de traitement et augmentation du coût de la vie estimé à 1%*), pour un total de Fr. 276'600.-.

Taux d'activité du personnel administratif équivalant à 3.1 postes à plein temps.

Chapitre 1 : Ordre public

12 – Justice

Service des curatelles mis en place par les communes de la Rive gauche et de la Sionge (Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens, Echarlens, Vuadens, Vaulruz, Sâles), comprenant les frais de personnel, les locaux et le mobilier à charge des Communes pour un montant estimé à Fr. 57'000.-.

Chapitre 2 : Enseignement et formation

20 – Ecole enfantine

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 175'000.- (+ Fr. 19'000.-)

Participations diverses (courses, piscine ACT ACM) de Fr. 6'800.- (+ Fr. 500.-).

21 – Cycle scolaire obligatoire

Participation aux dépenses cantonales de l'école primaire de Fr. 669'000.- (- Fr. 8'000.-)

Participation aux dépenses régionales de l'école secondaire de Fr. 363'000.- (+ Fr. 32'000.-)

Ecole secondaire, participation intérêts/amortissement de Fr. 127'000.- (+ Fr. 18'000.-)

Participations diverses (camps, piscine ACT ACM) de Fr. 50'000.- (+ Fr. 1'000.-)

Commentaires – Budget de fonctionnement 2014

Chapitre 3 : Culte, culture et loisirs

30 – Culture

Participation aux dépenses du Conservatoire de Fr. 33'000.- (*idem*)
Dons aux sociétés à but culturel de Fr. 16'500.- (*pour information*)

34 – Sports

Dons aux sociétés sportives de Fr. 20'000.- (*pour information*)

Chapitre 4 : Santé

41 – Homes médicalisés

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 297'000.- (+ Fr. 32'000.-)
Frais financiers pour personnes en home de Fr. 32'000.- (*montant variable*)

Chapitre 5 : Affaires sociales

55 – Invalidité

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 384'000.- (+ Fr. 6'000.-)

58 – Aide sociale

Participation au Service social de la Gruyère de Fr. 189'000.- (+ Fr. 46'000.-)
Participation au Service d'aides familiales de Fr. 124'000.- (*idem* + Fr. 5'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

62 – Routes communales, Génie civil

Traitement pour le personnel édilitaire de Fr. 154'000.-, équivalant à 2 postes à plein temps.
Frais éclairage public de Fr. 25'000.- (*pour information*)

65 – Trafic régional

Suppression des abonnements CFF (*déficit de plus de Fr. 6'000.- en 2012*)
Participation au trafic régional de Fr. 60'000.- (+ Fr. 5'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

70 – Approvisionnement en eau

Location de compteurs et abonnements de Fr. 85'000.- (+ Fr. 2'000.-)
Vente d'eau de Fr. 86'000.- (+ Fr. 4'000.-)

71 – Protection des eaux

Taxes d'utilisation du réseau d'épuration de Fr. 325'000.- (*idem*)
Participation à la STEP de Fr. 115'000.- (- Fr. 4'000.-)
Bénéfice du compte de Fr. 82'000.- (*versé au fond de réserve*)

72 – Ordures ménagères

Frais de ramassage : Fr. 132'000.-
Taxe de base : Fr. 65'000.-
Taxe proportionnelle au sac : Fr. 54'000.-
Taux de couverture à 83%

Chapitre 8 : Economie

81 – Forêts

Prestations entreprises forestières : Fr. 114'000.-
Vente de bois et copeaux : Fr. 114'000.-

Commentaires – Budget de fonctionnement 2014

83 – Tourisme

Contribution à l'ARG (*Sports en Gruyère*) de Fr. 37'000.- (- Fr. 10'000.-)

Participation à « Gruyère Tourisme » de Fr. 13'000.- (*idem* 2012)

Contribution « Régionalisation des sports » et Sports en Gruyère de Fr. 58'000.- (+ 11'000.-)

Chapitre 9 : Finances et impôts

90 – Impôts

Le revenu des impôts (*personnes physiques*) est d'environ 3,25 millions de francs (+ Fr. 66'000.-)

Le revenu des impôts (*personnes morales*) est de Fr. 75'000.- (*idem*)

Les impôts irréguliers budgétés à environ 50% représentent Fr. 270'000.- (+ Fr. 20'000.-)

La contribution immobilière s'élève à Fr. 410'000.- (+ Fr. 10'000.-)

Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules, recettes de Fr. 119'000.- (- Fr. 34'000.-)

Les impôts sur les chiens s'élèvent à Fr. 12'000.- (- Fr. 2'000.-)

930 – Péréquation financière

Péréquation des ressources, revenus de Fr. 228'000.- (- Fr. 3'000.-), PeO est bénéficiaire

Péréquation des besoins, revenus de Fr. 70'000.- (+ Fr. 1'000.-), toutes les communes sont bénéficiaires

940 – Intérêts et amortissements obligatoires

La charge annuelle d'intérêts est estimée à Fr. 192'000.- (- Fr. 2'000.-)

La charge totale des amortissements obligatoires s'élève à Fr. 450'000.- (- Fr. 5'000.-)

943 – Immeuble communal (secteur Avry)

Le résultat est estimé à Fr. 44'000.- (*bénéfice* 2012 de Fr. 2'000.-)

944 – Parchets

Location de parchets de Fr. 42'000.- (*bénéfice* 2012 de Fr. 34'000.-)

945 – Immeuble La Cornache (secteur Avry)

Le résultat est estimé à Fr. 30'000.- (*bénéfice* 2012 de Fr. 33'000.-)

99 – Postes non ventilables

Compétences du Conseil communal de Fr. 50'000.- pour les transactions immobilières non budgétisées.

Recettes extraordinaires 2^{ème} année d'école enfantine, 5^{ème} tranche sur 6, Fr. 59'000.-

(110 naissances cumulées dans notre commune de 2007 à 2012).

Michel Grivel



Budget d'investissements 2014

Budget d'investissements			Budget 2014		Budget 2013	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	600'000.00		600'000.00	
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		600'000.00		600'000.00	
09.503.00	Achat terrain hoirie Lauper		600'000.00		600'000.00	
1	ORDRE PUBLIC		65'000.00		15'000.00	
15	MILITAIRE	Y. Maillard	65'000.00		15'000.00	
15.503.10	Assainissement stand tir		15'000.00		15'000.00	
15.505.00	Transformation du stand de tir		50'000.00			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	MC Fragnière			80'000.00	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE				80'000.00	
29.501.00	Réfection place école Le Bry				80'000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	3'480'000.00		3'580'000.00	
34	SPORTS	M. Grivel	3'430'000.00		3'530'000.00	
34.503.00	Etude de rénovation de la salle de sports		30'000.00		30'000.00	
34.503.10	Rénovation de la salle de sports (réalisation)		3'400'000.00		3'500'000.00	
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		50'000.00		50'000.00	
35.565.10	Part. au Port En Redon		50'000.00		50'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	1'035'000.00	400'000.00	250'000.00	
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		1'035'000.00	400'000.00	250'000.00	
62.501.50	Rénovation routes et trottoirs 2012		125'000.00		140'000.00	
62.501.60	Rénovation routes et trottoirs 2013		110'000.00		110'000.00	
62.501.70	Rénovation routes AF 2014		800'000.00			
62.661.00	Subventions cantonales			400'000.00		
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1'065'000.00	123'500.00	735'000.00	215'500.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JC Balmer	580'000.00	73'500.00	600'000.00	205'500.00
70.501.80	Captage RFSM		580'000.00		600'000.00	
70.610.00	Taxes de raccordements			7'500.00		7'500.00
70.669.00	Subvention Ecab			66'000.00		198'000.00
71	PROTECTION DES EAUX	JC Balmer	470'000.00	50'000.00	120'000.00	10'000.00
71.501.30	Séparatif "Les Planchettes" (réalisation)				100'000.00	
71.501.40	Séparatif "Malamoillie" (étude)		20'000.00		20'000.00	
71.501.50	Séparatif "Malamoillie" partie I (réalisation)		450'000.00			
71.610.00	Taxes de raccordements			50'000.00		10'000.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	15'000.00		15'000.00	
79.501.00	Révision RCU		15'000.00		15'000.00	
8	ECONOMIE				66'713.00	
83	TOURISME	Y. Maillard			66'713.00	
83.501.10	Aménagement sentier rives du Lac (ASLG) rallonge				66'713.00	
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	250'000.00			
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	250'000.00			
945.500.00	Isolation de "La Cornache"		250'000.00			

Budget d'investissements 2014

Récapitulation du budget d'investissement		Budget 2014		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	600'000.00		600'000.00	
1	ORDRE PUBLIC	65'000.00		15'000.00	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION			80'000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	3'480'000.00		3'580'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'035'000.00	400'000.00	250'000.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'065'000.00	123'500.00	735'000.00	215'500.00
8	ECONOMIE			66'713.00	
9	FINANCES ET IMPOTS	250'000.00			
TOTALISATION		6'495'000.00	523'500.00	5'326'713.00	215'500.00
Résultat			5'971'500.00		5'111'213.00
Y compris reports des années précédentes de CHF 5'071'500.00					

4254631
 17
 1638

Investissements 2014

Réfection partielle de routes et chemins agricoles Améliorations Foncières

Fr. 800'000.- TTC (avant subvention de l'ordre d'env. 50%)

Route de la Tour
Secteur Avry
De En Bovigny au Réservoir Sus Pin

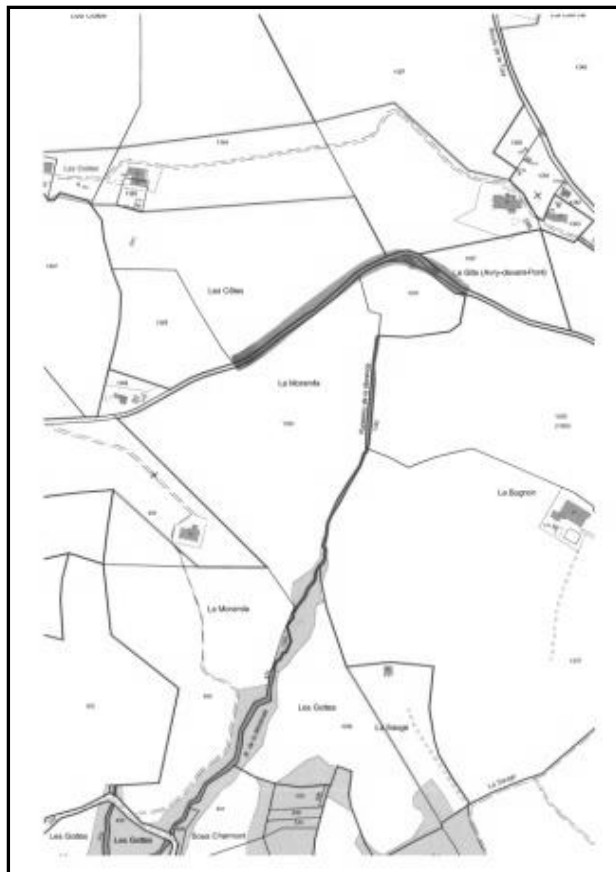
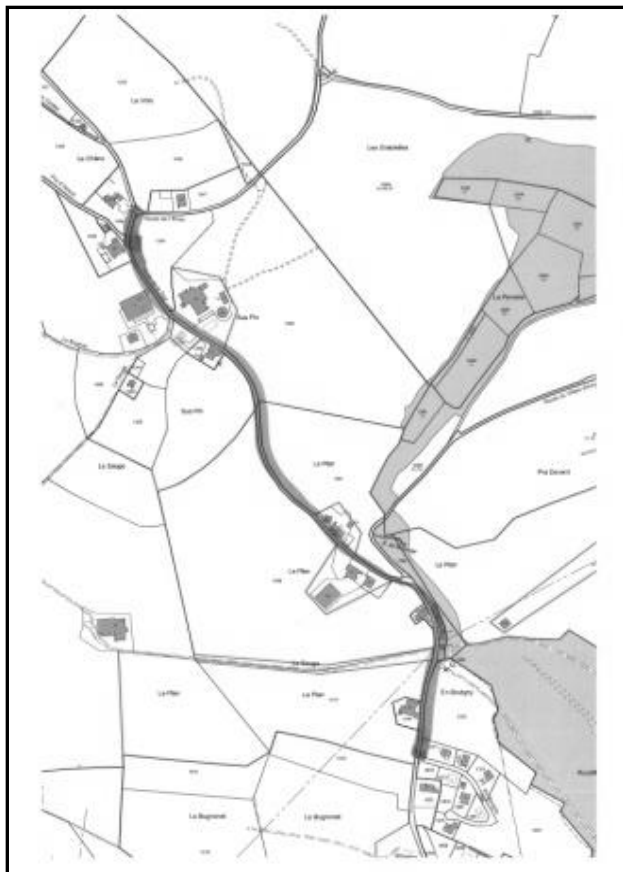
Réalisation de différents tronçons
totalisant une longueur de 550 m sur
une longueur totale de 850 m.

Coût : Fr. 365'000.-

Route Pra d'Amont
Secteur Avry

Longueur : 230 m

Coût : Fr. 115'000.-

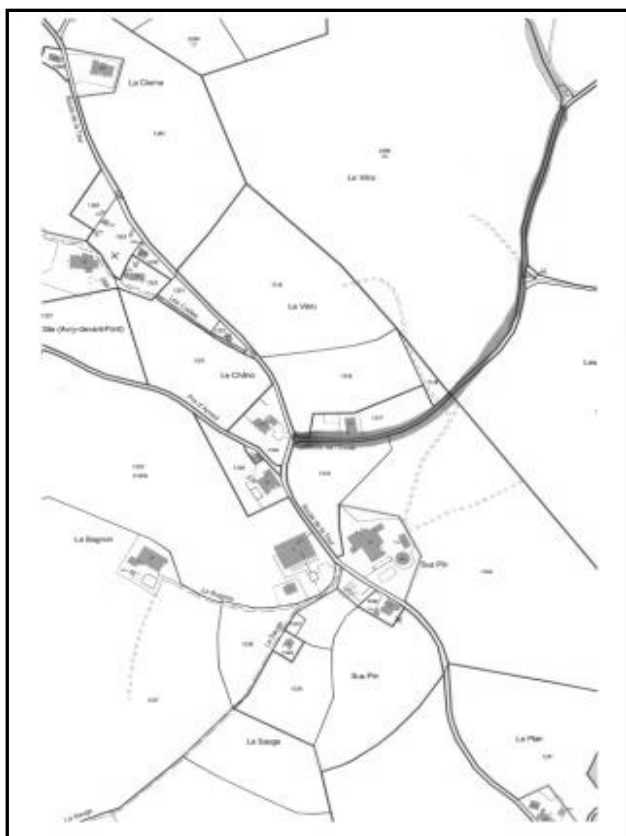


Investissements 2014

Route de l'Etrua et route de la Pépinière Secteur Avry - Le Bry

Réalisation de différents tronçons
totalisant une longueur de 700 m sur une
longueur totale de 1'200 m.

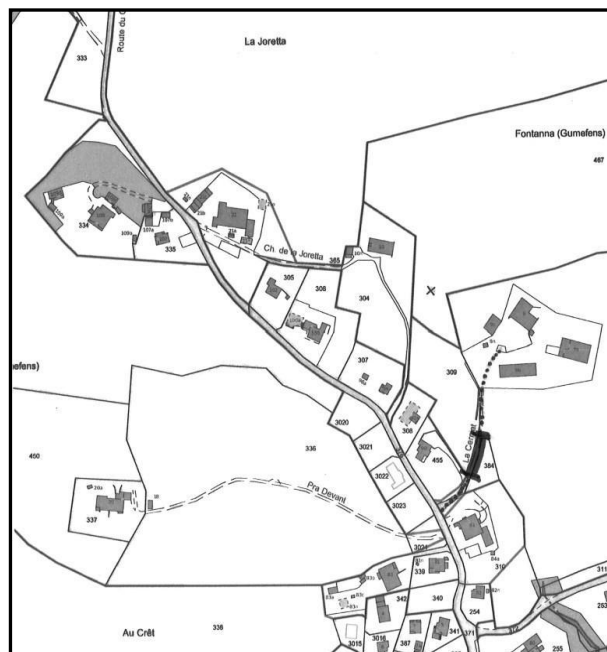
Coût : Fr. 290'000.-



Route de la Cerniat Secteur Gumefens Ferme de M. Gérard Morard

Tronçon d'env. 40 m pris en charge par la
Commune, sur une longueur totale de
232 m, solde pris en charge par M. Morard.

Coût : Fr. 30'000.-



Fin 2011, le Service de l'agriculture (SAgri) a adressé un courrier aux communes du canton de Fribourg, dans le cadre de la remise en état périodique des ouvrages d'améliorations foncières agricoles.

En effet, à la suite de la mise en vigueur au 1^{er} janvier 2004 de la modification de l'Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS, RS 913.1) et de leur modification du 25 mai 2011, nous avons été informés qu'il existait des possibilités d'obtenir des subventions pour la remise en état périodique d'ouvrages d'améliorations foncières agricoles (AF).

Des subventions cantonales et fédérales sont donc libérées à certaines conditions pour des réfections de routes agricoles, et ce, **à hauteur d'environ 50% du coût total des rénovations**, en accord avec le SAgri.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous présente une sélection de routes pour lesquelles le SAgri nous a donné son accord.

L'investissement total de Fr. 800'000.- serait au bénéfice d'une subvention d'environ Fr. 400'000.-.

Les Fr. 400'000.- à charge communale seraient ventilés sur deux ans.

Investissements 2014

Mise en séparatif des eaux du quartier de Malamoillie à Gumefens Réalisation de la 1^{ère} phase

Fr. 450'000.- TTC

Suite au crédit d'étude déjà voté par l'Assemblée en 2012 et afin de poursuivre la mise en conformité de l'infrastructure des eaux claires et des eaux usées de la Commune, le Conseil communal vous propose de voter un crédit de Fr. 450'000.- pour la réalisation de la première phase de la mise en séparatif des eaux sur le secteur du quartier de Malamoillie à Gumefens.



Société de Tir l'Arbalète – Le Bry Participation à la transformation et rénovation du stand de tir existant

Fr. 50'000.- TTC (participation)

Descriptif des travaux :

Façade nord-est :

Création d'une porte d'entrée
Suppression de la fenêtre
Rehaussement du toit sur la partie avant (20 cm)

Sur l'ensemble du bâtiment :

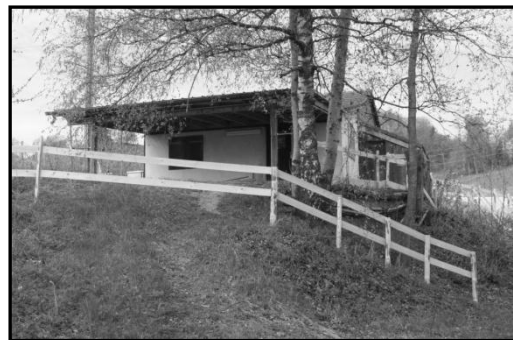
Fermeture du couvert sur 3 côtés
Avec création de fenêtres et porte-fenêtre
Exécution d'un radier avec par-gel

Intérieur :

Pose d'un poêle

Extérieur :

Raccordement des canalisations EU-EC
Alimentation en eau potable



Par soucis de clarté, nous vous informons qu'en 2020, à échéance des conventions passées avec différents voisins, l'affectation du stand de tir et de la butte sera à réévaluer. Le stand de tir qui est propriété de la Commune pourra soit garder sa fonction actuelle, soit être réaffecté à une autre utilisation.

En raison de l'état sommaire des locaux, l'investissement qui vous est proposé permettrait au stand de tir d'offrir à ses utilisateurs un confort amélioré au niveau du chauffage, une alimentation en eau potable, ainsi qu'un raccordement aux canalisations d'eau usée et d'eau claire.

Informations communales

Projet de rénovation et d'agrandissement de la Halle Polyvalente Avry-devant-Pont

Nous informons la population de Pont-en-Ogoz que les travaux de rénovation débuteront en principe le 17 février, voire début mars 2014, et ce, en fonction de la météorologie. Le chantier devrait quant à lui se terminer au printemps 2015.

Les travaux n'ayant pas pu démarrer en cette fin d'année, les Sociétés locales peuvent profiter de la salle jusqu'au 16 février 2014 et s'inscrire auprès du bureau communal pour toute réservation.

Nous vous prions de bien vouloir excuser les nuisances que ce chantier pourrait générer et vous remercions par avance de votre compréhension.

Pour tout renseignement concernant les étapes du projet et plans, nous vous invitons à visiter le site internet de la Commune, <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/> (actualité – projet de rénovation et d'agrandissement de la HAP).

Nouveau tracteur communal

Ca y est ! nous voilà parés pour cet hiver et dotés d'un tracteur flambant neuf pour relever le défi de la saison 2013-2014 et de ses intempéries !

Il s'agit d'un véhicule de marque Iseki équipé avec une lame à neige, une sableuse à débit automatique, principalement pour dégager les trottoirs et petites places.



Informations communales

Sondage – Maintien de la Poste d’Avry-devant-Pont

C’est avec beaucoup d’enthousiasme que la nouvelle concernant le maintien de l’Office postal d’Avry-devant-Pont a été accueillie, suite à un tout-ménage de la Poste suisse adressé à la population.

Pour la petite histoire, voici le résultat du sondage, qui a certes contribué à cette décision favorable :

- 340 voix pour le maintien de la poste**
- 16 voix en faveur de l’office postale**
- 3 votes blancs**

Nous tenons à remercier la population de Pont-en-Ogoz pour le soutien apporté dans cette affaire, ainsi que le Service des postes pour s’être déterminé favorablement face à notre demande.

Hivernage des bateaux

Cher propriétaires de bateau, Chers bateliers,

L’heure de l’hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d’application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l’hivernage. Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.



Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d’ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art.11 LALNI).

Actes de vandalisme perpétrés au sein de la Commune



Cette année encore, force est de constater une recrudescence des actes de vandalisme perpétrés à divers endroits de la Commune, notamment à l’école de Gumefens, dans les cours de récréation, aux alentours des bâtiments communaux, sur le parcours du Sentier du Lac et autres emplacements.

Nous nous permettons ce petit rappel afin d’informer la population de Pont-en-Ogoz et usagers du Sentier du Lac, notamment, que les frais de remise en état engendrés par de tels actes, aussi minimes soient-ils, sont à la charge des contribuables.

Sans vouloir nous substituer à toute autorité compétente en la matière, nous souhaitons simplement sensibiliser la population à ce phénomène. De tels actes n’en valent pas la peine, ils sont bien souvent générateurs de problèmes et source de désagréments.

Le Conseil communal

Informations communales

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du
vendredi 20 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014 inclus



Cartes CFF

Pendant la fermeture, il sera toutefois possible de commander les cartes CFF au prix de Fr. 40.- et de les retirer auprès des collaborateurs du bureau communal de Riaz, qui, cette année encore, nous font le plaisir de nous rendre ce service. Nos plus vifs remerciements leur sont adressés.

Contact : Tél. 026 – 919 88 88.

Nous tenons à vous informer qu'en raison d'une nouvelle hausse de prix imposée par les CFF, le programme de vente de cartes CFF ne sera pas reconduit en 2014.

2 billets par jour sont toutefois disponibles jusqu'au 28 février inclus. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de la fidélité que vous avez bien voulu nous témoigner.

A partir du 1^{er} mars 2014, les billets CFF pourront être achetés auprès des administrations communales avoisinantes.

Marché de Noël



En raison des futurs travaux de rénovation et d'agrandissement de la Halle Polyvalente à Avry-devant-Pont, le traditionnel Marché de Noël n'a pas été planifié pour cette année.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Distribution de sapins de Noël

La distribution de sapins de Noël aura lieu

**le samedi 14 décembre
à la déchetterie de Le Bry
de 10h00 à 12h00**



Les sapins vous seront remis à titre gracieux, un don pourra être fait en faveur des bûcherons. Ils vous en remercient par avance.

Informations communales

Recyclage du vieux papier et des cartons

Exigences qualitatives posées au vieux papier Déchetterie de Le Bry



Type de collecte – Mélange de papier et carton

- Le papier et le carton peuvent être préparés simultanément, mais ils doivent être attachés séparément.
- Le matériel doit être attaché au moyen d'une ficelle et non pas mis dans des sachets, sacs ou boîtes.
- Les cartons doivent être aplatis et mis en lots.

Exigences qualitatives :

Collecte mélangée de papier	Collecte mélangée de carton
Journaux Pages de livres sans reliure (dos) Listes informatiques Enveloppes avec ou sans fenêtre Photocopies Brochures / illustrés Papier de correspondance Papier à notes Prospectus / insertions de journaux Papier recyclé Annuaires téléphoniques	Enveloppes de carton et de carton ondulé Cartons à œufs Cartons plats Cartons à fruits Cartons à légumes Boîtes en carton et en carton ondulé <i>(s.v.p. aplatir et mettre en lots)</i> Papier d'emballage

Non recyclable pour l'industrie du papier et du carton

Papier cadeau enduit Papier à fleur Etiquettes Papier filtre Enveloppes photos Papier ménage Autocollants Papier carbone Serviettes / mouchoirs en papier Nappes en papier Langes en papier	Papier goudronné Emballages de biscuits Sacs pour aliments d'animaux Sachets de café ou de thé Emballages du lait ou de jus de fruit Sachets à soupe Emballages de produits congelés (<i>enduits, stratifiés</i>) Sacs en papier résistant à l'eau Tambours de poudre à lessive Sacs à ciment Autres déchets que le papier...
---	---

Rappel :

Les plastiques ne sont plus admis et doivent être placés dans les sacs officiels rouges.

Informations communales

Installation d'un poêle

Différents types de poêles sont en vente libre dans les magasins ou centres commerciaux de bricolage, mais quelle procédure ou autorisation faut-il avoir ? Outre l'aspect technique et la certification nécessaire (AEAI ou EN), il nous est apparu intéressant de préciser la procédure d'autorisation pour l'installation de ces objets. Toutefois, c'est bien plutôt le conduit de cheminée qui est soumis à autorisation. Aussi, soit le conduit de cheminée est installé après la réalisation d'une construction et c'est la procédure de mise à l'enquête simplifiée qui doit être suivie, afin d'obtenir un permis de construire pour objet de peu d'importance, soit le conduit de cheminée faisait partie intégralement du projet de construction d'un bâtiment, auquel cas la procédure d'autorisation pour le bâtiment englobe déjà l'autorisation du conduit de cheminée.



Partant, la pose d'un poêle d'une puissance inférieure à 20 kW n'est plus sujette à autorisation si le conduit de cheminée a déjà fait l'objet d'un permis.

Sous l'angle de la protection incendie, il est intéressant d'informer l'Administration communale de toute nouvelle installation. Enfin, il appartient au propriétaire lui-même de contrôler l'entretien de son installation et de faire appel à un ramoneur.

Inauguration des nouvelles tenues de pompiers – présentation du 8 juin 2013

Le Conseil communal tient à remercier le corps des sapeurs-pompiers de notre Commune et son Commandant pour l'excellente mise en place et présentation à l'occasion du samedi 8 juin 2013. Pour les Citoyens qui ont pu participer à cette présentation sur la place d'Avry-dvt-Pont, il fut fort intéressant de pouvoir observer des méthodes d'extinction de feux, ainsi que de pouvoir pratiquer par eux-mêmes quelques exercices au moyen d'extincteurs.



Informations communales et cantonales

Résultats des analyses – Campagne 2012-2013 Puits Sous-le-Gibloux et Eau de boisson



Les résultats transmis par le **Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires** confirment que les résultats des analyses physiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés sont **conformes** aux normes en vigueur pour l'eau potable.

	Paramètres	Unité	Résultats	
			Puits Sous le Gibloux PSG1	Eau de boisson
Puits sous-le-Gibloux (rapport du 24.10.2012) Provenance : ▪ Eau de nappe et sources	Couleur	---	Incolore	Incolore
	Turbidité	UT/F	---	0.04 ± 0.03
	Conductivité	uS/cm	558	529 ± 11
	Ammonium*	mg/l	0.07	---
	Nitrite	mg/l	< 0.01	---
	Nitrate	mg/l	0.2	10 ± 0
Eau de boisson (rapport du 12.2.2013) Provenance : ▪ Robinet admin communale	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	---	0
	Escherichia coli	UFC/100ml	---	0
	Enterococcus spp.	UFC/100ml	---	0

* Dans des conditions oxydantes : 0.08 mg/l N
Dans des conditions anoxiques : 0.4 mg/l N

Economies d'électricité

Le Canton se mobilise pour économiser l'électricité, Fribourg se met en mode « OFF »

Dire c'est bien, faire c'est mieux ! Fribourg se veut pionnier en matière de politique énergétique et entend montrer l'exemple à l'ensemble de la Suisse. C'est pourquoi l'Etat a lancé, le 9 octobre 2013, une campagne audacieuse d'économie d'électricité. Cette campagne accompagnera le peuple fribourgeois pendant plus de deux ans, avec un objectif ambitieux mais réaliste : que chacune et chacun d'entre nous se mobilisent pour « zéro augmentation » de consommation d'électricité en une année.

En effet, le canton de Fribourg vise la société à 4000 watts d'ici 2013. Dans sa stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral vise une économie de 13% de la consommation d'électricité d'ici 2035. *Il faut dès lors se donner les moyens de ses ambitions.*

D'octobre 2013 à fin 2015, cette campagne va déployer ses effets sur l'ensemble du territoire cantonal, dans les deux langues, à travers tous les supports possibles et imaginables (réseaux sociaux, presse, médias électroniques, courriers d'entreprises, affichage, t-shirts), et à travers toutes les actions possibles et imaginables (Opérations de guérilla marketing, événements, concours, écoles, etc.).

Le terme « OFF » est au cœur de la campagne. Le canton de Fribourg ne va pas s'éteindre, mais bien au contraire allumer les lumières d'une consommation électrique intelligente en mode « OFF ».



Informations communales et cantonales

Gestion des objets trouvés dans le Canton de Fribourg

Communiqué de presse de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) – 19 juin 2013

Le site www.easyfind.ch gèrera les objets trouvés dans tout le canton de Fribourg

Le Conseil d'Etat a choisi le site www.easyfind.ch pour gérer les objets trouvés dans le canton.

Un système global, simple et efficace pour gérer les objets trouvés dans tout le canton : le Conseil d'Etat a fait un grand pas dans la concrétisation de cette disposition de la loi d'application du code civil en choisissant la solution offerte par le site www.easyfind.ch. Ce choix résulte de l'analyse effectuée par un groupe de travail dirigé par la Direction de la sécurité et de la justice et regroupant les acteurs concernés : communes, préfecture, Service de l'informatique et des télécommunications, bureaux d'objets trouvés existants.



Le site www.easyfind.ch a largement fait ses preuves auprès d'utilisateurs tels que les CFF, les aéroports de Zurich et Genève, les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Soleure, Thurgovie et Zoug, ainsi que la ville de Zurich. La plateforme internet réunit les avis d'objets trouvés émis par les autorités compétentes et les annonces de perte faites par les individus, et compare ces différentes données pour retrouver les propriétaires présumés.

Cette solution offre de nombreux avantages : saisie simplifiée des annonces d'objets trouvés et des déclarations de perte, classification des objets saisis, génération automatique de courriers et de notifications aux propriétaires présumés, possibilité de recherches globales transrégionales, bonne protection des données et informations sensibles. www.easyfind.ch affiche en outre un taux de réussite élevé qui permet de réduire la durée de conservation des objets et de les remettre rapidement à leurs propriétaires. Le taux de réussite auprès des CFF est ainsi passé de 20% à 50% avec l'adoption de ce système. Aux Transports de la ville de Zurich, ce taux est monté à 70%.

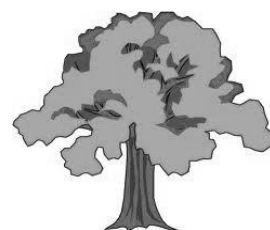
Les communes responsables

Conformément à l'ordonnance d'application du code civil, il revient aux communes d'enregistrer et de gérer les objets trouvés sur leur territoire. Chaque commune fribourgeoise aura le choix entre une autonomie complète dans l'enregistrement sur le logiciel de gestion et la conservation des objets, une délégation partielle de compétence à une autre commune (conservation de l'objet, mais délégation de l'enregistrement sur www.easyfind.ch) et une délégation complète (enregistrement et conservation par une commune tierce).

Revue - Génération *Plus*

La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes intéressées à recevoir la revue **Génération *Plus*** sont priées d'en faire la demande auprès du bureau communal.



Communications des associations et sociétés locales

Un marteloscope à Avry-devant-Pont

L'école buissonnière a rarement bonne presse. Se perdre dans les bois pour éviter les salles de classe ? Voilà de l'avis général un comportement peu studieux. Mais qu'en est-il si le but de l'enseignement est précisément d'étudier la forêt et sa fascinante dynamique ? Dans pareil cas de figure, changement de donne : on apprend plus au pied des arbres que derrière un pupitre...



Convaincus par cette idée, le Centre forestier de formation de Lyss (www.cefor.ch) et le Centre de compétence en sylviculture basé au même endroit (www.waldbau-sylviculture.ch) dispensent de nombreux cours en forêt, tant pour la formation initiale que pour les cours de perfectionnement du personnel forestier. Les marteloscopes constituent l'un des outils régulièrement utilisés à ces fins. Il s'agit de parcelles forestières dans lesquelles chaque arbre est numéroté, son diamètre soigneusement mesuré et sa position reportée sur un plan. Une fois cet inventaire réalisé, les forestiers issus d'horizons divers peuvent utiliser la surface à des fins d'exercice : il leur suffit de relever le numéro des arbres qu'ils souhaitent favoriser ou, au contraire, récolter. Leurs variantes sont ensuite analysées, comparées puis discutées. Bien sûr, il n'existe pas une seule et unique solution, car la forêt est un milieu complexe, mais les échanges entre praticiens expérimentés ou en formation sont toujours enrichissants. De tels martelages « à blanc » donnent l'occasion d'observer, de réfléchir au bien-fondé de ses décisions, d'en sonder les conséquences et, si nécessaire, d'ajuster le tir lorsque le résultat diffère de l'objectif poursuivi.

En Suisse, on compte actuellement une quinzaine de marteloscopes disséminés sur l'ensemble du territoire. Depuis l'automne 2013, les forêts du Gibloux en comptent désormais également un, non loin du parking Swisscom. Sa mise en place a été possible grâce à une fructueuse collaboration entre :

- la commune de Pont-en-Ogoz, propriétaire du bien-fonds, représentée par M. Marcel Schmutz, en charge du dicastère des forêts ;
- le Service des forêts du canton de Fribourg, représenté par M. Patrick Rossier, inspecteur du 3^{ème} arrondissement forestier, M. Marc Nicolet, garde forestier du triage 3.1 et M. François Sottas, alors stagiaire au sein du 3^{ème} arrondissement ;
- le Centre de compétence en sylviculture, représenté par M. Pascal Junod, ingénieur forestier ;
- ainsi que le Centre forestier de formation de Lyss, représenté par Jacques Doutaz, ingénieur forestier en charge des cours de sylviculture.

Que la population de Pont-en-Ogoz se rassure : le marteloscope n'aura que peu d'incidences sur la paix des bois ! Hormis un numéro apposé sur leur tronc, rien ne distingue les arbres du dispositif du reste de leurs semblables. La trace de l'Homme reste donc discrète, malgré l'important travail consenti pour inventorier la surface. Les cours de formation amèneront certes des visiteurs venant de toute la Suisse, mais la durée de l'exercice n'excède généralement pas deux ou trois heures, si bien que les dérangements resteront là aussi minimales.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes impliquées dans ce projet, ainsi que les citoyens de Pont-en-Ogoz pour leur compréhension ! Dans les forêts du Gibloux, l'école buissonnière est, dorénavant, plus qu'une simple affaire de cancrès...

Jacques Doutaz, ingénieur forestier

Le marteloscope du Gibloux, c'est...

- ... une superficie d'un hectare (un carré de 100 m de côté)
- ... 291 arbres recensés
- ... 748 m³ de bois (la moyenne suisse étant de 376 m³/ha)
- ... un stock de bois d'une valeur totale estimée à quelque 75'000 Fr, selon le marché actuel
- ... un peuplement constitué à 98% d'épicéas plantés voilà environ 80 ans
- ... une surface qui, sans intervention humaine, serait dominée par le hêtre et le sapin blanc
- ... avant tout un écosystème complexe qui ne se limite pas aux arbres qu'il contient !

Communications des associations et sociétés locales

Sylviculture

La sylviculture est l'art d'accompagner le développement de la forêt pour obtenir des produits et des prestations utiles à la société. Les soins sylvicoles judicieusement conduits permettent par exemple d'obtenir des bois de qualité tout en favorisant la biodiversité et la stabilité des peuplements.

Martelage

Le martelage est l'opération par laquelle le sylviculteur choisit et marque les arbres qui seront coupés par les bûcherons. Il s'agit d'un acte décisionnel à haute responsabilité compte tenu de son rôle d'intérêt général en faveur de la forêt et de la collectivité, et de son incidence sur le très long terme.

Marteloscope

A la fois surface documentée et instrument didactique, le marteloscope permet un enseignement du martelage par la pratique (learning by doing). Il représente une base de réflexion, d'observation et d'échange d'expériences privilégiée entre les différents acteurs de la gestion forestière.



La "fondation afag pour l'aide aux familles de la Gruyère" est née sur les fondements légués par l'Aide familiale gruérienne.

La fondation afag a pour but de venir en aide :

- aux familles et personnes dans le besoin ou la dépendance, confrontées à des problèmes de santé et/ou de handicap ;
- aux personnes rencontrant des difficultés liées à l'âge ;
- aux familles et aux jeunes enfants traversant des périodes critiques.

La fondation afag vient en aide dans les domaines non subventionnés. Les bénéficiaires doivent être domiciliés dans le district de la Gruyère.

La fondation afag est cofondatrice et administratrice avec Caritas / Gruyère et la Conférence St.Vincent de Paul / Bulle, de l'action TABLE COUVRE-TOI (TCT) en Gruyère. Cette action consiste en une distribution hebdomadaire gratuite de surplus de denrées alimentaires au profit des familles et personnes en difficulté. Ces surplus proviennent des grandes coopératives et sociétés de distribution suisses ou d'autres fournisseurs régionaux.

La "Fondation pour l'aide aux familles de la Gruyère", fondation afag, a été créée le 28 décembre 2004 au sens des articles 80 et suivants du code civil suisse. Son siège est à Bulle à l'adresse du président.

Elle ne poursuit aucun but lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique par les autorités et les dons à son attention sont exonérés fiscalement selon les règles en vigueur.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de la fondation : <http://www.fondation-afag.ch/>

Communications des associations et sociétés locales



Sous le label RailFair, en partenariat avec les communes de Romont et de Fribourg, ainsi que des transports publics de la région fribourgeoise, les CFF ont mis en place un programme de parrainage qui contribue à lutter contre les incivilités.

Votre intérêt ?

Vous êtes une personne qui aime le contact? Vous aimeriez contribuer à augmenter le sentiment de sécurité et la bonne image des gares et des villes de Romont et de Fribourg? Devenez bénévole ! Vous recevez une formation spécifique qui peut être utile tant dans votre vie professionnelle que privée.

RailFair : Devenez marraine ou parrain bénévole en gare de Romont et Fribourg

Prochaines formations RailFair : 04, 05, 06, 07 et 10 février 2014

03, 04, 05, 06 et 10 juin 2014

26, 29 et 30 septembre, plus les 01 et 02 octobre 2014

Si nous avons éveillé votre intérêt :

- Programme RailFair, M. C. Botelho, CFF SA au tél : **079 879 00 27**

ou encore par e-mail à : railfair.romandie@sbb.ch avant le **20.01.2014**



La Poche à Livres est une bibliothèque publique ouverte à tous, située dans le bâtiment de la halle polyvalente à Sorens.

Joyeusement représentée par son kangourou, cette bibliothèque, créée en 1992, n'a cessé de petits bonds en petits bonds d'évoluer et de s'agrandir. Aujourd'hui, plus de 5'000 livres sont à disposition: bandes dessinées, albums illustrés, ouvrages documentaires, romans adolescents, adultes et policiers. Des nouveautés sont tout au long de l'année mises à disposition des nombreux lecteurs. Elle dispose également de quelques CD et DVD.

La bibliothèque offre ses services durant toute l'année et est accessible à tous par l'acquisition d'un abonnement à tout petit prix.

Prix des abonnements annuels :

Enfants Fr. 8.-

Adultes Fr. 15.-

Familles Fr. 30.-

Horaires d'ouverture :

Lundi 18h00 – 19h00

Jeudi 15h00 – 17h00

Samedi 10h30 – 12h00 Pendant les vacances scolaires, ouverture uniquement le samedi.

La Poche à Livres – Bâtiment communal – 1642 Sorens

lapochealivres@hotmail.com

Présidente Mme Florence Maillard – 079 - 101 07 71

Communications des associations et sociétés locales



Le ski de fond redynamisé dans le Gibloux

Dès cet hiver, la nouvelle association Nordic Région Gibloux (NRGi) prend en main la gestion des pistes de ski de fond des sites des Monts de Riaz, de Marsens et de Sorens. L'acquisition d'une dameuse de nouvelle génération permettra un traçage simultané et unique dans les styles classique et libre (skating). La nouvelle entité s'engage à offrir des pistes de qualité et entretenues au quotidien avec le souci d'améliorer également le balisage et l'information.

Cet hiver, les tracés épouseront les contours des précédents circuits, avant d'évoluer au cours des prochaines années, histoire d'apprécier la beauté des paysages de l'ensemble du site Monts de Riaz - Gibloux. Dès l'arrivée des premiers flocons, les pistes seront ouvertes aux adeptes du ski nordique et entretenues quotidiennement. Trois points de départ sont prévus: Monts de Riaz (Chalet Neuf), Romanens (Sudains) et Marsens (Petits-Prarys).

Aux Petits Prarys, le fun-parc d'initiation pour les jeunes renouvellera ses activités, prodiguant ses précieux conseils du 1^{er} janvier au 28 février via la passion communicatrice de la fondeuse Erica Savary accompagnée de Fabienne Morard. Des initiations pour jeunes et aînés seront dispensées et, parallèlement, chacun aura la possibilité de louer du matériel adéquat et de toutes les tailles. La buvette du Cœur des Monts, à ces mêmes Petits Prarys, servira également des ravitaillements bienvenus. Quant à la buvette du Chalet Neuf, aux Monts de Riaz, elle accueille de nouveaux tenanciers dynamiques.

Qualité des pistes, sens inné du bon accueil, l'Association Nordic Région Gibloux met dès à présent tout en œuvre pour dynamiser ce merveilleux sport qu'est le ski de fond. A vos lattes étroites !



L'état des pistes sera communiqué chaque jour sur le site www.skidefond.ch

GUMEFENS SORENS



Chers Parents,
Chers Enfants,



Vous aimez le foot, votre enfant aime jouer et être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot !

Pour qui : filles et garçons nés en 2007-2008 pour la saison 2013-2014

Période : de septembre à fin octobre et d'avril à fin juin

Quand et où : le samedi matin de 10h00 à 11h00 au terrain de foot à Gumefens

Personne de contact : Nicolas Messerli → nicolas.messerli@bluewin.ch

N'hésitez pas à prendre contact.

Le foot c'est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !



Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 – 915 14 94
Fax 026 – 915 28 58
commune@pont-en-ogoz.ch
<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Heures d'ouverture :
Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : Tél. 026 – 915 31 39
Gumefens : Tél. 026 – 915 30 25
Le Bry : Tél. 026 – 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

<i>Heures d'ouverture</i>	Lundi	19h00 – 20h00	
Du 1 ^{er} mai au 15 octobre	Mercredi	18h30 – 20h00	
	Samedi	9h30 – 12h00	16h00 – 17h00
<i>Heures d'ouverture</i>	Mercredi	19h00 – 20h00	
Du 16 octobre au 30 avril	Samedi	10h00 – 12h00	16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 – 888 888
Heures d'ouverture Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 27 60 – gibloux@raiffeisen.ch – www.raiffeisen.ch/gibloux

<i>Heures d'ouverture :</i>	Lundi	15h00 – 18h00
	Mardi	13h30 – 15h30
	Mercredi	fermé
	Jeudi	8h30 – 11h30
	Vendredi	8h30 – 11h30

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 21 29
Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	
Dimanche	6h30 – 11h30	

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 – 436 26 26 et 079 – 800 26 53
Heures d'ouverture : Lundi : fermé
Ma à Di 7h00 – 12h15
16h00 – 19h00

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 – 915 08 27
Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h00 – 19h00
Samedi : 7h00 – 19h00
Dimanche : 7h00 – 12h00

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère	Tél. 026 – 305 86 40	JPGruyere@fr.ch
Préfecture de la Gruyère	Tél. 026 – 305 64 00	http://www.fr.ch/pref/fr/pub/pgr/index.cfm
Feu :	Tél. 118	
Police :	Tél. 117	
Hôpital de Riaz	Tél. 026 – 919 91 11	Urgences médicales : Tél. 144
Médecin de garde de la Gruyère	Tél. 026 – 350 11 40	
Pharmacie de service	Tél. 026 – 912 33 00	(En dehors des heures d'ouverture standards)